Informations de base

2024/0901(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Conseil de résolution unique: nomination d'un membre **Subject** 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	TINAGLI Irene (S&D)	13/03/2024
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Secrétariat général	VON DER LEYEN Ursula	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2024	Publication de la proposition législative	N9-0006/2024	
14/03/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2024	Vote en commission		
22/03/2024	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0150/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
23/04/2024	Décision du Parlement	T9-0289/2024	Résumé
23/04/2024	Résultat du vote au parlement		
29/04/2024	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
24/05/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2024/0901(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/9/14296

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE759.751	14/03/2024	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0150/2024	22/03/2024	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0289/2024	23/04/2024	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N9-0006/2024	13/03/2024	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2024/3391
JO OJ C 24.05.2024

Conseil de résolution unique: nomination d’un membre

2024/0901(NLE) - 23/04/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 435 voix pour, 49 contre et 105 abstentions, d'approuver la nomination de Karen Braun-Munzinger en tant que membre du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établit des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution unique. Il prévoit que les membres du Conseil de résolution unique sont nommés sur la base de leur mérite, de leurs compétences, de leurs connaissances des questions bancaires et financières et de leur expérience en matière de surveillance financière, de réglementation et de résolution des défaillances bancaires.

En outre, conformément à ce règlement, la Commission fournit la liste restreinte au Parlement.

Le 12 mars 2024, la Commission a adopté une proposition visant à nommer Karen Braun-Munzinger membre du Conseil de résolution unique et a transmis cette proposition au Parlement.

La commission des affaires économiques et monétaires a ensuite évalué les qualifications de la candidate proposée et a organisé une audition avec Karen Braun-Munzinger le 20 mars 2024, au cours de laquelle elle a fait une déclaration liminaire et a ensuite répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Le Parlement a rappelé son engagement à assurer l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de direction dans le domaine des services bancaires et financiers. Il considère que tous les organes et institutions de l'UE et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes pour garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.